

## LA DÉCLARATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES POUR DEVELOPPER LA PARTICIPATION DES JEUNES

À l'heure où l'on parle tant d'absence de dialogue entre les jeunes et les pouvoirs publics, de débat entre les générations, de liens distendus entre les habitants et les élus, de nécessité de trouver de nouvelles formes pour que la démocratie locale fonctionne mieux, des jeunes et des adultes inventent ensemble une nouvelle façon de dialoguer et d'agir au sein des conseils communaux, municipaux et généraux d'enfants et de jeunes dans mille deux cents collectivités territoriales, parmi lesquelles 463 sont fédérées au sein d'une association nationale, l'*anacej*.

Fondés sur des notions de mixité, d'égalité, de respect des valeurs républicaines, les conseils d'enfants et de jeunes considèrent les enfants et les jeunes habitants d'une commune et d'un département, quels que soient leur nationalité, leur origine sociale ou leur âge, comme capables d'émettre un point de vue pertinent sur leur vie dans la ville et sur les améliorations à y apporter. Même mineurs, ils sont dotés de droits reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant et de potentiels qu'ils peuvent investir au service de la collectivité, apportant ainsi leur contribution au même titre que des majeurs.

Participer à un conseil d'enfants et de jeunes est un des éléments qui aident les enfants et les jeunes à prendre toute leur place dans la collectivité.

Que les échanges tournent autour du racisme, de la formation, de l'emploi, des liens entre les habitants, de la pauvreté ou de questions plus concrètes comme la création d'espaces de jeux, de médiathèques, de locaux et de forums de rencontres, le coût d'accès aux loisirs et à la culture, l'aménagement des rythmes de vie, des espaces collectifs, des transports..., la rencontre entre les jeunes, les élus locaux, le personnel administratif, les associations, les responsables d'équipements et d'organismes, voire les commerçants et les entreprises, apporte toujours des éclairages nouveaux.

Elle permet aux différents points de vue de s'enrichir, à des connaissances nouvelles de s'acquérir et amène peu à peu à des solutions négociées, plus originales la plupart du temps que si elles avaient été construites à partir d'un seul point de vue. Par conséquent, pour mettre en œuvre ces solutions, les budgets consacrés au fonctionnement et aux réalisations de ces conseils sont souvent importants.

Dans les conseils, les jeunes n'ont pas raison contre les adultes, ou vice-versa, mais des jeunes et des adultes tentent de trouver les solutions les moins mauvaises possibles à partir de problèmes et de diagnostics souvent partagés. Selon les questions abordées, les alliances changent, les jugements ne sont pas immuables, et les jeunes apprennent à défendre des positions, à tenir compte de celles des autres, à former leur jugement, à argumenter, à prendre la parole, toutes qualités nécessaires pour se faire entendre et prendre part à l'édifice commun. Comme le disait une jeune ancienne conseillère : « J'ai appris au conseil que mon idée n'était pas forcément la meilleure ».

Les adultes quant à eux apprennent à soutenir un débat parfois vif avec les jeunes, à répondre aux interpellations, à expliquer le pourquoi d'un accord ou d'un refus à telle ou telle proposition des jeunes, à remettre parfois en question leur propre position.

Cette expérimentation n'est facile, ni pour les uns, ni pour les autres, et adultes et jeunes cherchent régulièrement les meilleures modalités de fonctionnement et d'échanges possibles pour ces conseils, en les faisant régulièrement évoluer.

C'est en ce sens qu'il est possible de dire qu'à la fois :

- les conseils mettent en œuvre pour les enfants et les jeunes une socialisation innovante, en permettant aux jeunes de chercher, d'inventer, et non pas seulement de se conformer à des règles et à des valeurs qu'on leur impose, et d'expérimenter un rôle social qu'ils vont en partie composer eux-mêmes,
- les conseils d'enfants et de jeunes préfigurent un autre mode de démocratie locale, dans laquelle une revendication de se faire plus et mieux entendre, une participation plus active à la vie politique et un autre type de rapport entre les élus et la population trouvent à s'exprimer,
- les conseils donnent ou redonnent confiance aux jeunes qui y participent, leur rendant un fonctionnement démocratique accessible, et leur montrant, au détriment d'une fatalité ambiante, qu'il est possible de participer à des changements dans la cité et que la politique a ainsi tout son sens.

Ce n'est donc pas étonnant si, lors d'une étude sociologique menée par Nathalie Rossini, avec le soutien d'Hugues Bazin, tous deux sociologues, les jeunes anciens conseillers interviewés ont dans leur grande majorité indiqué que leur participation à un conseil leur avait donné envie d'agir au service de tous, ainsi qu'elle leur avait fait découvrir le sens de l'action collective. Mais ils ont également indiqué que, dans un certain nombre de cas, ils avaient été aussi déçus, notamment de ne pas avoir assez rencontré les élus et de ne pas avoir pu mettre en œuvre des projets qui leur semblaient d'envergure.

En effet, nous ne sommes pas assez naïfs pour dire que ces conseils sont parfaits. Il faudra encore du temps pour que les jeunes puissent être consultés sur tous les projets les concernant ayant trait à la vie locale. Dans le même temps, leurs propositions, comme celles des élus ou d'autres catégories de la population, peuvent aussi se heurter à des limites budgétaires et à des contraintes administratives.

Avec leurs imperfections, les conseils développent une culture du dialogue, du débat contradictoire, de l'agir et une attitude d'ouverture face aux changements et aux modifications à apporter. Ils restituent plus sûrement la confiance que de longues leçons d'éducation civique. Mais s'ils sont combinés à des apports de connaissances, ils n'en aideront que mieux les jeunes à se situer dans un environnement complexe et à agir.

S'ils sont certes des lieux d'apprentissage, les conseils d'enfants et de jeunes sont aussi des lieux d'exercice de formes nouvelles du politique. La possibilité pour chacun de partager le pouvoir, la parole et l'écoute est emblématique d'une remise au centre de la vie politique de l'ensemble des citoyens et d'une égalité entre les citoyens.

De ce fait, les conseils s'affirment comme de véritables outils de démocratie participative, aux côtés d'autres démarches comme les comités de quartier, l'intervention des jeunes dans le cadre scolaire et associatif, ou encore les dispositifs mis en place par la Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Dans de nombreuses collectivités, ils ne laissent pas indifférents non seulement les jeunes électeurs, mais aussi des citoyens de tout âge qui viennent soit apporter leur contribution aux jeunes, soit proposer à leur tour des améliorations, et ils nourrissent la réflexion des élus et des forces vives sur les différentes formes de démocratie locale. Au-delà des réalisations dont ils sont à l'origine, ils enrichissent ainsi la collectivité toute entière et forcent le questionnement.

*C'est pourquoi, au moment où les politiques de la ville reconnaissent la participation des habitants comme un élément essentiel, nous, Président de l'association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (anacej), Maires et Présidents de collectivités territoriales adhérentes à l'anacej, jeunes conseillers et anciens jeunes conseillers, témoignons que des communes et des départements expérimentent avec succès une réponse à la question de la place des jeunes dans notre société et aux questions de citoyenneté et de démocratie et, appelons l'ensemble des élus à multiplier le nombre de ces conseils, et à développer la participation des jeunes.*

*Septembre 2000*

**Les signataires de la "Déclaration de collectivités territoriales pour développer la participation des jeunes" à la date du 22 septembre 2000.**

Monsieur Pierre Bernard-Reymond, Maire de Gap (05)  
Monsieur Daniel Blervaque, Maire de Carrières-sous-Poissy (78)  
Monsieur Alain Bocquet, Député-Maire de Saint-Amand-les-Eaux (59)  
Monsieur Didier Boulaud, Député-Maire de Nevers (58)  
Monsieur Pierre Bourguignon, Député-Maire de Sotteville-lès-Rouen (76)  
Monsieur Laurent Cathala, Député-Maire de Créteil (94)  
Monsieur Olivier de Chazeaux, Député-Maire de Levallois-Perret (92)  
Monsieur Jean-Paul Delevoye, Sénateur-Maire de Bapaume (62)  
Madame Yvette Duval, Maire de Plouzane (29)  
Monsieur Robert Honde, Député-Maire de Manosque (04)  
Monsieur Jean-Pierre Fourcade, Sénateur-Maire de Boulogne-Billancourt (92)  
Monsieur Alain Juppé, Député-Maire de Bordeaux (33)  
Madame Marie-Noëlle Lienemann, Députée-Maire d'Athis-Mons (91)  
Monsieur Martin Malvy, Président du Cseil Régional de Midi-Pyrénées, Maire de Figeac (46)  
Monsieur Pierre Mauroy, Sénateur-Maire de Lille (59)  
Monsieur Louis Mermaz, Député-Maire de Vienne (38)  
Monsieur Gilbert Meyer, Député-Maire de Colmar (68)  
Monsieur Michel Meylan, Député-Maire de Bonneville (74)  
Monsieur Didier Migaud, Député-Maire de Seyssins (38)  
Monsieur Philippe Mottet, Maire d'Angoulême (16)  
Monsieur Alfred Muller, Maire de Schiltigheim (67)  
Monsieur André Rossinot, Maire de Nancy (54)  
Monsieur André Santini, Député-Maire d'Issy-les-Moulineaux (92)  
Monsieur Georges Siffredi, Maire de Châtenay-Malabry (92)  
Madame Catherine Trautmann, Maire de Strasbourg (67)